

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00480

Numéro SIREN : 820 433 084

Nom ou dénomination : A.B.S VIGNES

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2021 sous le numéro de dépôt 1375



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

SG/2016 B 00480
A.B.S VIGNES
29 AVENUE DE VERDUN
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Nos références : SG/2016 B 00480

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : A.B.S VIGNES

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

29 AVENUE DE VERDUN
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 820433084 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 31/03/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 29/03/2021, enregistré sous le numéro 2021/1375, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 31/03/2021
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société ABS VIGNES		29 AVENUE DE VERDUN	
SIRET	8 2 0 4 3 3 0 8 4 0 0 0 2 8	83340 LE CANNET DES MAURES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	0		
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ESM CONSEILS 115 RUE LOUIS ARMAND 13290 LES MILLES Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 27/09/2020 Lieu: Le Cannet des Maures
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Directeur Général
			Signature: [Signature]

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation de la base imposable en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

83340 Le Cannet des Maures
Tél. 05 55 85 28 37 - 06 70 15 36 35
ESM CONSEILS
83340 Le Cannet des Maures
R.C.S Draguignan

1

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions

e

autres que celles visées en (a),

f

(b), (c) et (d) ci-dessus (3)

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis (5)

Total (a à h)

I

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les
S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les

Indemnités
forfaitaires.

Rembour-
sements.

Indemnités
forfaitaires.

Rembour-
sements.

2

3

4

5

6

7

8

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Cagie Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société ABS VIGNES

du 01012019

Adresse 29 AVENUE DE VERDUN 83340 LE CANNET DES MAURES

au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑦)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑧) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire		A _____ le <u>27/09/2020</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise		Société ABS VIGNES				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		29 AVENUE DE VERDUN				83340 LE CANNET DES MAURES		
Numéro SIRET *		8 2 0 4 3 3 0 8 4 0 0 0 2 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	54 400	030	16 160	38 240	39 691	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 335	042		1 335	1 335	
Total I (5)		044	55 735	048	16 160	39 575	41 026	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	56 000	052		56 000	228 472	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	620 847	070		620 847	195 964
		Autres * (3)	072	312 119	074		312 119	167 502
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	370 103	086		370 103	42 646	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	1 359 069	098		1 359 069	634 583	
	Total général (I+II)	110	1 414 805	112	16 160	1 398 645	675 609	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		(103 104)		(99 819)		
	Résultat de l'exercice	136		58 171		(3 285)		
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		(43 932)		(102 104)		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 254		26 638		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	236	172	1 439 323	751 075		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		1 442 577		777 713		
Total général (I + II + III)				180	1 398 645	675 609		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	27 263		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société ABS VIGNES

Néant *
Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9						Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *												
	Production vendue	biens	209					210					
		services *	215					214					
			217					218	2 017 948		1 082 729		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	(172 472)		116 442		
	Production immobilisée *							224					
	Subventions d'exploitation reçues							226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits							230	84		21		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	1 845 561		1 199 192		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234					
	Variation de stock (marchandises) *							236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	1 211		4 535		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	277 055		139 785		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	6 032		5 708		
	Rémunérations du personnel *							250	1 222 868		875 481		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	260 934		164 718		
	Dotations aux amortissements *							254	11 292		4 391		
	Dotations aux provisions							256					
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)						262	3 379		2 680		
	Total des charges d'exploitation (II)							264	1 782 770		1 197 297		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	62 791		1 895		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280	0		0		
	Produits exceptionnels (IV)							290					
	Charges financières (V)							294	88		8		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347, dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)						300	4 532		5 172		
	Impôts sur les bénéfices *							306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	58 171		(3 285)		
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	58 171		314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles *							322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247							330	4 532				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelle (44, septies) 986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987						138			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, septies A) 989						990					
	Divers (44, septies) 345	Investissements outre-mer 344						992					
	"Déduction exceptionnelle (art 39 octies)" 655										350		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	62 703		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356					
	Déficits antérieurs reportables : *199...686 dont imputés sur le résultat :										360	62 703	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	0		372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABS VIGNES

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		4 532
Total des réintégrations diverses	330	4 532

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société ABS VIGNESNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobili- sations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	36 695	442	19 378	444	14 536	446	41 537	41 537	
	Installations générales agencements divers	450	3 932	452		454		456	3 932	3 932	
	Matériel de transport	460	2 700	462	3 300	464		466	6 000	6 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 232	472	4 585	474	2 886	476	2 931	2 931	
	Immobilisations financières	480	1 335	482		484		486	1 335	1 335	
	TOTAL		490	45 894	492	27 263	494	17 422	496	55 735	55 735
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobili- sations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 626	532	8 132	534		536	10 758		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	709	542	787	544		546	1 496		
	Matériel de transport	550	946	552	1 826	554		556	2 772		
	Autres immobilisations corporelles	560	587	562	547	564		566	1 134		
	TOTAL	570	4 868	572	11 292	574		576	16 160		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société ABS VIGNESNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	199 686
Déficits imputés	983	62 703
Déficits reportables	984	136 982
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	136 982

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	387 366
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 745
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société ABS VIGNES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :			
dont apprentis		376	
dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	2 017 948
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	2 017 948
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	84
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	84
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	78 622
Variation négative des stocks		145	172 472
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	78 413
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	3 379
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	332 886
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	1 685 147
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	1 685 147
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	2 017 948	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		0
Période de référence	024	01/01/2019	31/12/2019
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 0 4 3 3 0 8 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABS VIGNES

ADRESSE (voie) 29 AVENUE DE VERDUN

CODE POSTAL 83340

VILLE LE CANNET DES MAURES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination GERANT
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 240	39 691	1 451	3.66
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL ET OUTILLA	41 537	36 695	4 842	13.20
21810000 AMENAGEMENT INSTALLATION (NP)	3 932	3 932		
21820000 MATERIEL TRANSPORT	6 000	2 700	3 300	122.22
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 931	1 232	1 699	137.95
28154000 AMORTISS.MAT.INDUSTRIEL ET OUT	10 758	2 626	8 132	309.67
28181000 AMORT. AMENAGEMENTS INSTALLATI	1 496	709	787	111.00
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	2 772	946	1 826	193.02
28183000 AMORT.MATERIEL BUREAU INFORMAT	1 134	587	547	93.19
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 335	1 335		
26100000 TITRES DE PARTICIPATIONS	15	15		
27510000 DEPOTS VERSES	1 320	1 320		
TOTAL I	39 575	41 026	1 451	3.54
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	56 000	228 472	172 472	75.49
33500000 TRAVAUX EN COURS	56 000	228 472	172 472	75.49
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	620 847	195 964	424 884	216.82
41100000 CLIENTS	587 406	97 004	490 402	505.55
41100009 CLIENTS EXO	33 442	98 960	65 519	66.21
AUTRES CREANCES	312 119	167 502	144 617	86.34
42500000 ACOMPTES SUR SALAIRES	197 268	82 903	114 364	137.95
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES SOCIETES	81 691	81 691		
44587000 ETAT-TVA SUR FACT A ETABLIR	33 160		33 160	
46700000 DEBITEURS DIVERS		2 907	2 907	100.00
DISPONIBILITES	370 103	42 646	327 457	767.85
51200000 CREDIT AGRICOLE 52881	370 103	42 646	327 457	767.85
TOTAL II	1 359 069	634 583	724 486	114.17
TOTAL GENERAL	1 398 645	675 609	723 035	107.02

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10100000 CAPITAL INDIVIDUEL	1 000	1 000		
REPORT A NOUVEAU	103 104	99 819	3 285	3.29
11900000 REPORT A NOUVEAU	103 104	99 819	3 285	3.29
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	58 171	3 285	61 456	NS
TOTAL I	43 932	102 104	58 171	56.97
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 254	26 638	23 384	87.78
40100000 FOURNISSEURS	3 254	26 638	23 384	87.78
AUTRES DETTES	1 439 323	751 075	688 248	91.64
41980000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	198 960		198 960	
42100003 REMU. PADURARU MELANIA	130	774	644	83.21
42100006 REMU. PAULINA IOSUB		1 348	1 348	100.00
42100007 REMU. IONELA IOSUB	1 293		1 293	
42100008 REMU. MIHAI-DANIEL IOSUB	1 228	1 648	421	25.52
42100010 REMU. ANA-MARIA NECHIFOR	1 532	1 798	267	14.84
42100014 REMU. PETRU PAVEL CHIRILA		1 448	1 448	100.00
42100015 REMU. ADRIAN GRADINARU	277		277	
42100017 REMU. CONSTANTIN IOSUB	1 657	1 648	8	0.50
42100018 REMU. ANA ICHIM IOSUB	1 293	1 148	144	12.57
42100020 REMU. VASILE IULIAN IOSUB	1 310		1 310	
42100028 REMU. ION ACASANDREI	1 293	774	519	67.08
42100030 REMU. ALEXANDRU TOUIRAS	2 500	804	1 696	210.88
42100033 Rémun. IOSUB CONSTANTIN VLAD		774	774	100.00
42100034 Rémun. URSACHE DUMITRU	2 500	1 104	1 396	126.42
42100038 Rémun. ICHIM COSMIN ADRIAN	2 500	1 104	1 396	126.42
42100039 Rémun. ICHIM ELENA	2 500	1 104	1 396	126.42
42100040 Rémun. SANDU GEANINA		774	774	100.00
42100041 Rémun. TIFUI PETRICA	2 850	904	1 946	215.23
42100044 Rémun. RAHMOUNE ABDELAZIZ		1 578	1 578	100.00
42100046 Rémun. IOSUB GHEORGHE	1 310	1 648	338	20.53
42100047 Rémun. ACASANDREI GAVRIL-RAZVA		774	774	100.00
42100048 Rémun. IOSUB LENUTA	1 293	1 648	356	21.58
42100049 Rémun. MARES CONSTANTIN	2 500	1 104	1 396	126.42
42100050 Rémun. MARES VASILE	2 500	1 648	852	51.65
42100051 Rémun. SCUMPU FLORIN MARIUS	2 500		2 500	
42100056 REMUN BITA COSTEL	2 500	1 111	1 389	124.98
42100057 CELMARE IONUT	2 500		2 500	
42100058 REMUN ICHIM RALUCA-MIHALEA	2 500	1 111	1 389	124.98
42100059 REMUN MUNTEANU ADRIAN		2 222	2 222	100.00
42100060 REMUN PADURARU MARIANA		845	845	100.00
42100065 REMUN ZANGA IONUT-MADALIN		845	845	100.00
42100067 REMUN BITA MARIUS - IONUT	2 500	1 111	1 389	124.98
42100069 REMUN MR HOGAS ALEXANDRU		1 118	1 118	100.00
42100070 REMU MR ICHIM IULIAN-MARINEL	2 500	1 018	1 482	145.53
42100210 Rémun. TIMOFTE FLORENTIN	2 500		2 500	
42100440 Rémun. IOSUB CONSTANTIN-VLADUT	2 500		2 500	
42100520 Rémun. PISU FLORIN-IRINEL	4 787		4 787	
42100570 Rémun. RUSU MIHAI	315		315	
42100580 Rémun. TOPCIU DIANA-NICOLETA	101		101	
42100740 Rémun. TIMOFTE GABRIEL	2 500		2 500	

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
42100750 Rémun. SCUMPU DENIS-CLAUDIU	2 500		2 500	
42100780 Rémun. RUSU ADRIANA	101		101	
42100810 Rémun. MARIAN SERGIU-DANIEL	2 500		2 500	
42100830 Rémun. VORNICU PAUL	101		101	
42100920 Rémun. ICHIM ANDREI-IONUT	2 500		2 500	
43100000 MSA	769 315	565 139	204 176	36.13
43110000 MSA TESA	42 731	44 209	1 478	3.34
43112000 MSA INDEPENDANTS	54 219	26 713	27 506	102.97
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	4 729		4 729	
44550000 TVA A DECAISSER	161 801		161 801	
44572000 TVA COLLECTEE 20%	53 335	16 167	37 168	229.89
44580000 TVA A REGULARISER	83 482	63 555	19 927	31.35
45520000 C/C AMMAR ABDELILLAH	236	350	114	32.58
46700000 DEBITEURS DIVERS	4 645		4 645	
TOTAL III	1 442 577	777 713	664 864	85.49
TOTAL GENERAL	1 398 645	675 609	723 035	107.02

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 017 948	1 082 729	935 220	86.38
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES 20 %	1 660 511	983 769	676 742	68.79
70600009 PRESTATIONS EXO	357 438	98 960	258 478	261.19
PRODUCTION STOCKEE	172 472	116 442	288 914	248.12
71335000 VARIATION DES TRAVAUX EN COURS	172 472	116 442	288 914	248.12
AUTRES PRODUITS	84	21	63	302.39
75800000 PDTS DIVERS DE GESTION COURANT	84	21	63	302.39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 845 561	1 199 192	646 369	53.90
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 211	4 535	3 324	73.30
60100000 ACHATS DE MAT. PREMIERES	1 211	4 535	3 324	73.30
AUTRES CHARGES EXTERNES	277 055	139 785	137 270	98.20
60400000 SOUS TRAITANCE	44 889	4 438	40 451	911.48
60500000 ACHATS SOUS TRAITANCE		1 658	1 658	100.00
60610000 ELECTRICITE	2 191	1 306	885	67.72
60615000 CARBURANT HT	16 441	10 511	5 930	56.42
60615001 CARBURANT TTC	6 999	10 822	3 823	35.32
60630000 ACHATS PETIT OUTILLAGE	4 919	787	4 133	525.36
60631000 CHAUSSURES ET VET DE TRAVAIL	138	1 138	999	87.85
60632000 FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	1 552	904	648	71.59
60640000 ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	281	363	82	22.51
61110000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	1 094	512	582	113.58
61120000 SOUS TRAITANCE SECRETARIAT		16 423	16 423	100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	8 220	7 133	1 087	15.24
61321000 AUTRES LOCATIONS IMMOBILIERES	55 720	30 277	25 443	84.03
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	57 291	12 961	44 330	342.03
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION	3 308	2 196	1 112	50.62
61551000 ENTRETIEN VEHICULE	5 481	5 293	188	3.55
61555000 ENTRETIEN BIENS MEUBLES TTC	42 040		42 040	
61600000 ASSURANCES	394		394	
62260000 HONORAIRES	5 194	4 870	324	6.65
62270000 FRAIS D' ACTES ET CONTENTIEUX	3		3	
62320000 PUBLICITE	150		150	
62385000 DIVERS POURBOIRES DONS TTC		70	70	100.00
62412000 FRAIS DE PORTS TTC	3 950		3 950	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	2 364	636	1 728	271.62
62511000 FRAIS DE DEPLACEMENTS TTC	9 051	16 714	7 663	45.85
62570000 FRAIS DE RECEPTIONS	1 554	4 615	3 061	66.34
62575000 FRAIS DE RECEPTION TTC	550	1 646	1 096	66.60
62610000 FRAIS DE TELEPHONE	1 705	3 119	1 414	45.33
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 574	1 392	182	13.08
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 032	5 708	324	5.67
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE	101		101	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE		187	187	100.00
63581000 CARTE GRISE	232		232	
63781000 CSG DEDUCTIBLE	5 699	5 521	178	3.22

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 222 868	875 481	347 387	39.68
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	834 123	610 575	223 548	36.61
64110000 SALAIRES	278 563	57 901	220 661	381.10
64115000 REMUNERATION GERANT	64 430	62 355	2 075	3.33
64116000 COTISATIONS MSA GERANT	19 276	18 837	439	2.33
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	26 476	102 020	75 544	74.05
64141000 INDEMNITES		23 792	23 792	100.00
CHARGES SOCIALES	260 934	164 718	96 216	58.41
64500000 COTISATIONS MSA SALAIRES	260 934	189 922	71 012	37.39
64510000 COTISATION URSSAF		14 830	14 830	100.00
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		75	75	100.00
64900000 CICE		40 109	40 109	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11 292	4 391	6 901	157.16
68112000 DOTATIONS AUX AMORTI.CORPORELS	11 292	4 391	6 901	157.16
AUTRES CHARGES	3 379	2 680	699	26.08
65100000 LICENCES		2 519	2 519	100.00
65440000 PERTES CREANCES IRREC 20%	2 016		2 016	
65800000 CHARGES DIV GESTION COURANTE	1 363	161	1 202	746.74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 782 770	1 197 297	585 473	48.90
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	62 791	1 895	60 896	NS
PRODUITS FINANCIERS	0	0		
76000000 PRODUITS FINANCIERS	0	0		
CHARGES FINANCIERES	88	8	80	NS
66160000 AGIOS BANCAIRES	41	8	34	434.15
66810000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	47		47	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 532	5 172	640	12.37
67120000 AMENDES ET PENALITES	4 532	5 172	640	12.37
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	58 171	3 285	61 456	NS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

en date du 26/06/2020

ABS VIGNES

EURL au capital de 1 000 € (mille euros)

dont le siège social se situe : 29 AVENUE DE VERDUN

enregistrée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 820 433 084

GREFFE
DE COMMERCE
31 JUIN 2021
8330
Déposé
DRAGUIGNAN
2021/

Je soussigné(e) ABDELILAH AMMAR, agissant en qualité de Gérant et seul associé de la société : ABS VIGNES, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019
3. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2019
4. Rémunération de l'associé unique au titre de ses fonctions de Gérant de la société

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 62 703 € (soixante-deux mille sept cent trois euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé de reporter le bénéfice de l'exercice de 62 703 euros sur le compte "Report à nouveau" de la société.

Il est précisé qu'au cours des quatre derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Résolution n°3 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2019

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

Résolution n°4 : Rémunération de l'associé unique au titre de ses fonctions de Gérant de la société

L'associé unique de la société décide d'être rémunéré pour ses fonctions de Gérant de la société pour l'exercice clôturé.

L'associé unique déclare percevoir une rémunération de 64 430 € (soixante-quatre mille quatre cent trente euros).

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à le cannet des maures , le 26/06/2020

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE


A.B.S VIGNES
29 Avenue du Verdun
83340 Le CANNET DES MAURES
Tél. 06 56 85 28 37 - 06 70 19 36 35
820 433 084 R.C.S Draguignan

.....